

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 20 FEVRIER 2017 À 20 h 00**

Présents : F. LAUNAY, N. FAUCOND, E. RAVAUD, O. RECOQUILLÉ, C. CORMIER, E. BOUTIN, M. BRUNEAU, S. DELAUNAY, C. DENIS, C. DI DOMENICO, F. GUÉDON, V. JOUAN, N. LIVA, D. RAMBAUD.

Excusés : D. COUTAUD pouvoir à V. JOUAN, E. CARDIN, J-L. GOBIN pouvoir à F. LAUNAY, J. GRONDIN pouvoir à O. RÉCOQUILLÉ, J. ORIEUX.

Secrétaire de séance : C. DI DOMENICO

Convocation : 14 février 2017



Approbation du compte-rendu de la réunion du 23 janvier 2017.



PLAN LOCAL D'URBANISME-MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°2 APPROBATION

Monsieur Olivier Récoquillé, Adjoint à l'urbanisme, rappelle au Conseil municipal que par arrêté en date du 5 décembre 2016 Monsieur le Maire a prescrit la procédure de modification simplifiée n° 2 du Plan Local d'urbanisme de la Commune de La Limouzinière.

Cette modification simplifiée concerne le règlement et consiste essentiellement à modifier l'article UL n° 7.

La modification vise à permettre l'implantation des constructions en limite séparative des parcelles. Par délibération n° 10.10.2016 en date du 5 décembre 2016, le Conseil municipal a défini les modalités de la mise à disposition du public du dossier de projet de modification simplifiée n° 2 du Plan Local d'Urbanisme.

L'arrêté et la délibération, accompagnés du dossier de modification ont été transmis à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique ainsi qu'aux personnes associées : Conseil Régional des Pays de la Loire, Conseil Départemental de Loire-Atlantique, Syndicat Mixte du SCOT du Pays de Retz, Agence Régionale de Santé, Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement, Syndicat du Bassin Versant de Grand Lieu, Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Chambre de l'Agriculture, Chambre de Commerce et d'Industrie et aux Maires des communes voisines de Corcoué sur Logne, Saint-Etienne-de-Mer-Morte, La Marne, Saint-Philbert-de-Grand-Lieu et Saint Colomban.

Un avis administratif a été public dans le quotidien Ouest-France du 17 décembre 2016 et réitéré dans le journal du 3 janvier 2017.

L'arrêté municipal a été affiché à l'endroit habituel des affichages municipaux du 6 décembre 2016 au 3 février 2017.

Conformément à l'article L 153-47 du code de l'urbanisme, le dossier de modification simplifiée n° 2, présentant la modification envisagée, ainsi qu'un registre permettant au public de formuler ses observations ont été mis à disposition au secrétariat de la mairie aux jours et heures d'ouverture au public du 2 janvier 2017 au 2 février 2017, ce dossier était également consultable sur le site internet de la Commune de La Limouzinière.

A l'issue de cette mise à disposition, Monsieur Récoquillé en présente le bilan au Conseil municipal. Les personnes publiques ont soit émis un avis favorable soit n'ont pas répondu.

L'Agence Régionale de Santé a émis un avis avec une réserve concernant le bruit du futur stand de tir, une réponse écrite a été formulée par Monsieur le Maire.

En ce qui concerne la consultation en mairie, le dossier a été demandé par trois personnes qui après consultation n'ont pas laissé d'avis sur le registre.

Aucun courrier sur ce projet n'a été reçu en mairie.

Dès lors, il est demandé au Conseil municipal d'approuver le projet de modification simplifiée n° 2 du Plan Local d'Urbanisme.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve la modification simplifiée n° 2 du Plan Local d'Urbanisme de La Limouzinière,
- Dit que, conformément aux articles R 123-24 et suivants du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet des formalités d'affichage pendant une durée d'un mois en mairie et mention de cet affichage sera effectuée dans un journal local,
- Dit que l'ensemble du dossier sera tenu à la disposition du public aux jours et heures d'ouverture au public,
- Dit que la présente délibération sera exécutoire à compter de la date à laquelle a été effectuée la dernière des formalités ci-après :
 - Transmission à la Préfecture de la délibération et du dossier de modification simplifiée n° 2 du P.L.U.
 - Accomplissement des mesures de publicité (affichage en mairie pendant un mois, mention de cet affichage d'un journal local).

DEMANDE DE SUBVENTION LEADER – LOCAL DES JEUNES BARAK'ADOS

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet de local des jeunes Barak'ados et notamment le plan de financement.

Il propose de solliciter une subvention au titre du programme LEADER.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le dossier local des jeunes barak'ados.
- Approuve le plan de financement du programme local des jeunes barak'ados qui se décompose de la façon suivante :

Dépenses :	228 940.00 € HT
Recettes :	228 940.00 € HT
dont	
Subvention CAF	35 495.00 €
Prêt à taux % CAF	15 213.00 €
Feader (Leader)	75 000.00 €
Autofinancement communal	103 232.00 €

- S'engage, dans le cas où l'aide Feader et les aides extérieures seraient inférieures à la prévision, à augmenter le montant de l'autofinancement communal à due concurrence,
- Charge le Maire ou un Adjoint de déposer le dossier LEADER.

SALLE DE SPORTS - DEMANDE DE SUBVENTION FSIL GP 2017

Monsieur Cyrille CORMIER, Adjoint en charge du dossier propose à l'assemblée de solliciter une subvention au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local Grandes Priorités (FSIL GP 2017) pour le projet de rénovation et agrandissement de la salle de sports.

Le plan de financement prévoit une dépense totale de 1 703 000.00 € H.T. honoraires compris.

Ce projet doit être lancé en juin 2017 pour une durée de travaux d'un an.

Il peut être éligible au FSIL GP 2017 au titre de la mise au norme et de la sécurisation des équipements publics.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le dossier présenté,
- Approuve le coût d'objectif estimé à 1 703 000.00 euros H.T.
- Approuve le plan de financement présenté,
- Sollicite une subvention au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local Grandes Priorités (FSIL GP 2017),
- Charge le Maire ou un Adjoint de déposer le dossier de demande de subvention,

LOCAL DES JEUNES BARAK'ADOS - DEMANDE SUBVENTION FSIL GP 2017

Monsieur Cyrille Cormier, adjoint en charge du dossier rappelle à l'assemblée le projet de construction du local des jeunes Barak'ados.

Ce dossier doit démarrer dans les prochaines semaines et peut être éligible au Fonds de soutien à l'investissement local Grandes Priorités (FSIL GP 2017).

Le conseil municipal a approuvé le dossier technique et le plan de financement notamment en dépense arrêté à 228 940 euros H.T.

Il est proposé à l'assemblée de déposer un dossier de demande de subvention près de l'Etat pour ce projet.

Après étude, le Conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve le projet de construction neuve pour le local des jeunes,
- Approuve le coût d'objectif estimé à 228 940 € HT,
- Approuve le plan de financement présenté,
- Sollicite une subvention au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local Grandes Priorités (FSIL GP 2017),
- Charge le Maire ou un Adjoint de déposer le dossier de demande de subvention.

MARCHÉS DE TRAVAUX – LOCAL DES JEUNES BARAK'ADOS

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal, les résultats de la commission d'appel d'offres suite à la consultation d'entreprises lancées pour la réalisation des travaux de construction du local jeunes Barak'ados.

Il propose à l'assemblée de retenir les entreprises ci-dessous :

Entreprise proposée	Marché de	Options	Variantes	
----------------------------	------------------	----------------	------------------	--

		Base			TOTAL HT
		Montant HT	Montant H.T	Montant H.T	
SARL BAUDRY TP	St Philbert/Bouaine	30 742,60 €	700,00 €	1 650,00 €	33 092,60 €
GUILBAUD TP	La Limouzinière	6 800,00 €	0,00 €	0,00 €	6 800,00 €
SARL SMCB	Les Essarts	50 524,74 €	313,59 €	2 278,37 €	52 803,11 €
SARL C COBOIS	St Hilaire de Loulay	6 441,80 €	0,00 €	141,99 €	6 583,79 €
PALUSSIÈRE	St Florent le Vieil	9 045,77 €	1 478,48 €	11 867,32 €	20 913,09 €
ACTIBA	St Hilaire de Loulay	13 936,40 €	478,80 €	-186,30 €	14 415,20 €
SARL AMH	La Chapelle Heulin	5 304,27 €	0,00 €	0,00 €	5 304,27 €
SPACE SYSTEM	Orvault	11 780,00 €	-1 550,00 €	286,00 €	11 780,00 €
SARL AGP	St Philbert de Bouaine	11 785,93 €	1 494,10 €	0,00 €	13 280,03 €
SAS DUFISOL	St Herblain	1 978,58 €	0,00 €	0,00 €	1 978,58 €
DAG SARL	St Viaud	11 806,95 €	-1 523,05 €	-1 628,71 €	10 178,24 €
VOLUME COULEURS	Saint Herblain	3 152,55 €	477,25 €	0,00 €	3 152,55 €
R & D énergies	Torfou	11 244,00 €	225,00 €	0,00 €	11 469,00 €
SARL LUCATHERMY	Bouguenais	7 061,00 €	0,00 €	0,00 €	7 061,00 €
JPC SECURITE	Ste Luce/Loire	1 675,08 €	0,00 €	222,25 €	1 897,33 €
GADAIS- COLAS	Vieillevigne	2 395,25 €	0,00 €	0,00 €	2 395,25 €
					203 104,04 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve les marchés présentés,
- Autorise le Maire ou un Adjoint à signer les documents nécessaires.

PARTICIPATIONS SCOLAIRES 2017

Madame Evelyne RAVAUD présente les propositions de participations scolaires pour 2017 :

PARTICIPATION ÉCOLE SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION-OGEC ÉCOLE SAINT-JOSEPH :

Par convention la commune finance les frais de fonctionnement de l'école privée Saint Joseph qui est placée sous contrat d'association.

Cette participation ne peut couvrir que des frais de fonctionnement et ne peut être supérieure au coût d'un élève scolarisé dans l'enseignement public.

Monsieur le Maire présente le bilan financier de coût de fonctionnement d'un élève au groupe scolaire Gaston Chaissac pour l'année 2016.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 567.69 € par enfant.

Il est proposé au conseil municipal d'allouer une participation de 567.69 € par élève scolarisé à l'école Saint Joseph soit pour l'année 2017 une allocation de 567.69 € x 142 élèves scolarisés et habitant La Limouzinière = 80 611.98 €/an soit mensuellement 6 717.66 €.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, attribue 567.69 € par élève au titre de la participation de la commune aux frais de fonctionnement de l'école privée Saint Joseph, soit 567.69 € x 142 élèves = 80 611.98 €/an soit mensuellement 6 717.66 €.

Le Maire ou un Adjoint est autorisé à signer l'avenant à intervenir.

DOTATION FOURNITURES SCOLAIRES :

Cette dotation est attribuée aux deux écoles au prorata du nombre d'élèves scolarisés.

La commission de finances propose d'attribuer 36,45 € par enfant pour 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, vote une participation de 36,45 € par élève, soit pour :

- groupe scolaire Gaston Chaissac : $36,45 \text{ €} \times 169 = 6\,160,05 \text{ €}$
- école privée Saint Joseph : $36,45 \text{ €} \times 142 = 5\,175,90 \text{ €}$

SUBVENTIONS POUR LES ACTIVITÉS PARASCOLAIRES :

Cette subvention est versée à l'A.P.E. Gaston Chaissac et à l'A.P.E.L. Saint-Joseph. Elle permet de financer les sorties scolaires notamment.

Madame Evelyne RAVAUD indique que la commission propose de majorer le montant par élève d'un euro pour arriver à une participation de 16,30 € pour 2017.

Après en avoir délibéré,

le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accorder une subvention de 16,30 € par élève pour les activités parascolaires en 2017 soit :

- A.P.E. Gaston Chaissac : $16,30 \text{ €} \times 169 = 2\,754,70 \text{ €}$
- A.P.E.L. école Saint Joseph : $16,30 \text{ €} \times 142 = 2\,314,60 \text{ €}$

MARCHÉS DE TRAVAUX RUE CHARLES DE GAULLE

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de marché de travaux pour les aménagements de la rue Charles de Gaulle.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le marché de travaux à passer avec l'entreprise AUBRON-MECHINEAU à Gorges pour le prix de 205 000,00 € HT.
- Autorise le Maire ou un Adjoint à signer les pièces à intervenir.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2017

Madame Evelyne RAVAUD présente les propositions de subventions aux associations élaborées par la commission de finances.

Après en avoir délibérée, le conseil municipal, à l'unanimité, décide l'attribution des subventions suivantes pour 2017 :

APE Gaston Chaissac (16.30 € x 169 élèves).....	2 754.70
APEL La Limouzinière (16.30 € x 142 élèves).....	2 314.60
Ogec Ecole Saint Louis La Chevrolière.....	567.69
F.C. Logne & Boulogne	1 550.00
Basket Club Colombanais Saint Colomban.....	240.00
Club de Tir La Limouzinière.....	400.00
Athlétic Retz Sud Lac.....	100.00
Lim Danse La Limouzinière.....	300.00
Taekwondo La Limouzinière.....	250.00
ES Logne La Limouzinière.....	100.00
St Colomban Tennis de Table.....	100.00
Amicale de l'espoir La Limouzinière	145.00

Société de chasse, La Limouzinière	200.00
CAPL/CPIE Corcoué sur Logne Animation jeunesse.....	28 406.00
CAPL/CPIE Corcoué sur Logne Animation jeunesse ouverture samedi	6 920.00
Comité des fêtes La Limouzinière (feu d'artifice).....	2 000.00
Danse Passion en Retz.....	350.00
Musique et Danse 44 (1.32 €/hab*2393 + 15.24 €)	3 174.00
All In La Limouzinière	100.00
Office municipal La Limouzinière.....	404.00
Foot Fête F... ..	763.00
AC2F chorales.....	100.00
Les Nounous du Lac-Saint Philbert	255.00
Amicale des Donneurs de sang - St Philbert.....	50.00
ADAPEI Sud Loire.....	50.00
ADMR 44.....	100.00
Restaurants du cœur	50.00
Retz'Agir - Machecoul.....	2 267.00
Association des Paralysés de France.....	50.00
Association Prévention Routière de L.A.....	100.00
Conseil Architecture Urbanisme et Environnement - Nantes	96.00
Association d'Information Communale de Loire-Atlantique	50.00
Lutte anti grêle.....	500.00
AFN La Limouzinière	90.00
Soit un total de	54 896.99 Euros

Le total des subventions attribuées représente 54 896.99 €, mais l'assemblée demande d'inscrire un crédit global de 56 000.00 € à l'article 6574 du budget primitif 2017.

TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL AU 1^{er} JANVIER 2017

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal approuve le tableau des effectifs du personnel communal ci-dessous au 1^{er} janvier 2017.

.../...

		Nombre de postes		
--	--	------------------	--	--

Catégorie		Temps Complet	Temps non Complet	Nombre d'heures Hebdomadaires	Pourvus Non pourvus
A					
	Attaché principal	1			P
B					
	Rédacteur principal de 1ere classe	1			P
C					
	Agent de maîtrise	1	1		P
	Adjoint technique territorial	7			P
	Adjoint technique		1	22,170	P
			1	22,700	P
			1	30,550	P
			1	11,700	P
			1	13,400	P
			1	29,250	P
			1	30,867	P
			1	26,983	P
			1	29,717	P
			1	12,817	P
			1	22,283	P
			1	12,867	P
			1	5,483	P
			1	2,990	NP
			1	3,520	P
	Adjoint administratif territorial principal de 2eme classe		1	28,000	P
	Adjoint administratif territorial	1			P
	Adjoint territorial dun patrimoine		1	16,223	P
	TOTAL	11	18		

QUESTIONS DIVERSES

SUBVENTION SALLE DE SPORTS :

Monsieur le Maire indique que le projet de la salle de sports va bénéficier d'une aide de 122 000.00 € dans le cadre des contrats de ruralité du PETR du Pays de Retz.

SÉCURITÉ ROUTES DÉPARTEMENTALES

Monsieur le Maire informe de la tenue d'une commission de sécurité routière départementale le 8 février dernier. Lors de cette réunion divers points furent évoqués avec les services du département et de la gendarmerie.

Carrefour de l'Egonnière : RD 63/RD 65 :

Le département prévoit des travaux d'aménagement afin de réduire la vitesse des véhicules à 70 km/h par la pose de bordures hautes, bandes rugueuses et d'une signalisation améliorée. Le feu clignotant sera changé et le stop côté route de Paulx déplacé. La sécurisation de l'arrêt de bus est également envisagée. Travaux à l'automne 2017.

Route Départementale 87 - La Marnière - Les Jarries :

Remise en état de cette voie au budget 2018 par la réalisation de zones de renforcement et reprise du revêtement.

Route Départementale 63 :

Le conseil départemental va procéder à la pose de bordures dans les virages de la Taillais pour éviter la dégradation des accotements.

ORGANISATION PRIMAVERA

Monsieur Cyrille Cormier présente l'organisation du festival Primavera qui aura lieu le samedi 13 mai à La Limouzinière. Cette manifestation est organisée dans le cadre de l'animation jeunesse intercommunale et dorénavant se déroulera chaque année sur une commune différente (Corcoué, La Limouzinière, Saint Colomban et Touvois).

Le site du parc du château et la cour du logis porte seront utilisés pour ce mini festival qui est piloté par le CPIE.

PRÉPARATION ÉLECTIONS 2017 : vu les tableaux des permanences.

TRAVAUX RUE CHARLES DE GAULLE :

Ce chantier va démarrer première semaine de mars. Il se déroulera en 4 phases en commençant par le carrefour route de Corcoué/route du Chiron. La circulation sera limitée par un alternat voir déviée lorsque les travaux seront devant la mairie notamment.

PROCHAINE RÉUNION LUNDI 6 MARS 2017 à 20 H 00